



BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION
Fondé par : CSTC et SECO
Certificateur accrédité n° 021

Rue d'Arlon 53
BE - 1040 BRUXELLES

Tel.: + 32 2 238 24 11
Fax: + 32 2 238 24 01



CERTIFICAT DE PROCESSUS NIVEAU A POUR L'APPLICATION DES PRODUITS, SYSTÈMES ET TECHNIQUES PRESCRITS

BPC - 560 - 3075 - 0101.A - 001

Le BCCA déclare qu'il est établi que

**Renotec sa
Acaciastraat 14 C
BE - 2440 GEEL**

prend les mesures nécessaires, selon le Règlement de Certification TRA-BPC-560, pour assurer qu'on peut avoir confiance dans l'implémentation correcte des processus d'exécution dans le domaine d'activité

RÉPARATION du BÉTON CARBONATÉ

en particulier pour les techniques mentionnées ci-dessous

Réparation manuelle

Les processus visés correspondent à une spécification rédigée selon les règles de la norme NBN 1504-10 et les Prescriptions Techniques pour le marquage BENOR PTV-BPC-560-01 "Prescriptions Techniques pour les entreprises qui effectuent des travaux de réparation et de protection du béton carbonaté par voie manuelle ou mécanique".

Le niveau d'attestation couvre les entreprises qui effectuent des travaux conformément à des cahiers de charges, basés sur des techniques généralement acceptées, et dans lesquels sont décrits les produits, systèmes et techniques à appliquer. Il s'agit de produits, systèmes et techniques comme mentionnés dans l'annexe 1 de ce certificat, dont l'aptitude est démontrée via une certification BENOR ou une déclaration de qualité considérée comme équivalente par le prescripteur et BCCA.

Le Certificat de Processus a été attribué sur base d'un examen initial et de la constatation de l'engagement de l'entreprise à effectuer les tâches suivantes, conformément au Règlement d'Application pour la certification de processus BENOR TRA-BPC-560 de BCCA:

- L'attestation de(s) employé(s) en tant qu'Exécutant Qualifié dans le domaine d'activité et les techniques mentionnées au-dessus par un centre de formation et d'examen reconnu par BCCA;
- L'implémentation d'un système de contrôle de production ou de contrôle d'exécution approuvé par BCCA, qui répond aux règles de la norme NBN EN 1504-10 et le TRA-BPC-560;
- L'application d'un plan de contrôle de conformité spécifique approuvé par BCCA

pour tous travaux effectués sous certification.

BCCA prévoit un contrôle externe, qui consiste en:

- Une validation régulière des produits et systèmes appliqués et des Exécutants Qualifiés;
- Un audit annuel du système de contrôle de production ou de contrôle d'exécution;
- Un contrôle régulier des résultats du contrôle interne;
- Des visites de chantier régulières par coup de sonde en ce compris des essais de contrôle in situ par un laboratoire d'essais externe sur des lots indiqués par BCCA.

Ce certificat entre en vigueur le 01-01-2021 et reste valable jusqu'au 31-12-2023 tant que les conditions fixées dans le Règlement d'Application TRA-BPC-560 et les conditions d'exécutions de l'entreprise et l'IFPC de l'entreprise même ne sont pas modifiés significativement. La validité de ce certificat sera confirmée par BCCA chaque année. Sur demande, BCCA donnera des renseignements concernant la validité de ce certificat.

Fait à Bruxelles le 8 janvier 2021.




ir. Benny De Blaere
Président du Comité général de Gestion
d'agrément et de certification





BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION

Fondé par : CSTC et SECO
Certificateur accrédité n° 021

Rue d'Arlon 53
BE - 1040 BRUXELLES

Tel.: + 32 2 238 24 11
Fax: + 32 2 238 24 01

BENOR

ANNEXE 1

01-01-2021

LISTE DES PRODUITS ET SYSTÈMES UTILISÉS PAR L'ENTREPRISE

BPC - 560 - 3075 - 0101.A - 001

- Mortiers de réparation hydrauliques (CC) de la classe R4 ou plus bas;
- Mortiers de réparation hydrauliques polymères (PCC) de la classe R4 ou plus bas.